



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT { Un An, 50 Centins  
Six Mois, 25 "

H. BERTHELOT, Redacteur

BUREAU : 1786 RUE STE-CATHERINE  
Entre les Rues Sanguinet et Ste-Elisabeth

LES TROIS MOUSTIQUAIRES  
POUR RIRE

(Sujet à la censure du Recorder)

CHAPITRE XIV.

LE PROCES DEVANT LE RECORDER

Silence ! Otez votre chapeau ! vous, là, dans le coin. Silence !

C'est la voix de l'huissier audiencier annonçant l'ouverture de la Cour du Recorder.

Il est dix heures et demie, la plupart des prisonniers arrêtés pendant la nuit ont plaidé coupable dans le cabinet particulier du magistrat et ont reçu leurs sentences.

Il ne reste tout au plus que cinq ou six causes à entendre.

Après avoir pris son siège, le Recorder a promené un regard scrutateur sur l'assistance.

Chartrand, dit-il au crieur, sortez-moi ces deux jeunes gens, là-bas à droite. Ils n'ont pas encore quinze ans, ils viennent s'instruire dans le vice. Ecoutez, jeunes gens, si je vous retrouve encore en cette Cour, je vous envoie en prison pour huit jours. Je ne sais ce qui m'empêche de vous faire passer la journée dans les cellules.

L'huissier exécute l'ordre de la Cour.

Le Recorder rajuste son pince-nez et appelle le premier nom sur la liste.

C'est celui d'Eucher Malenfant, mouleur, accusé d'ivresse et de tapage.

—Malenfant, dit le Président du Tribunal, qu'avez-vous à répondre à l'accusation ? Etes-vous coupable ou non-coupable ?

—Non-coupable, Votre Honneur.

—C'est bien. Nous allons voir ça. Constable Porthos, entrez dans la boîte.

Le constable est assermenté et donne sa déposition comme suit :

J'étais de quart hier soir vers huit heures dans le haut de la rue Visitation, lorsqu'on est venu me dire qu'il y avait un homme saoul au coin de la rue Ontario. Je trouvai le prisonnier plein comme un œuf. Il chambranlait tellement qu'il avait de la misère à se tenir debout. Le trottoir n'était pas assez large pour lui. Je l'ai arrêté, Votre Honneur, mais il a résisté tant qu'il a pu. Il sacrat et il baptômat que c'était effrayant. Le prisonnier est bien connu de la police. Il gagne de bonnes gages, mais il les boit toutes le soir de la paie. Il bat sa femme et il passe pour un chéti dans le quartier. Sa femme est en Cour. Elle vous en dira plus long sur son compte.

—Prisonnier, dit le Recorder, vous avez entendu le témoignage du constable qui vous a arrêté. Avez-vous maintenant quelques questions à lui poser ?

—Non, Votre Honneur, monsieur le juge.

—Madame Malenfant, reprend le Recorder, entrez dans la boîte.

Madame Malenfant, une assez jolie femme, qui paraît avoir quinze ans de moins que son mari, se fait assermenter.



A QUAT' PATTES, LES CANAYENS

SIR JOHN THOMPSON — Ecoutez, mes petits agneaux, la Cour Suprême a parlé sur la question des écoles : *The government of Her Majesty must be carried on.* Attention au commandement : "A quat' pattes, les canayens."



MADAME MALENFANT.

—Quelle est la conduite de votre mari ? Je voudrais avoir de vous quelques renseignements pour savoir s'il a droit à la clémence de la Cour.

La femme fond en larmes et s'exprime dans les termes suivants :

—Monsieur le Juge, c'est mon mari. Il y a six ans que nous sommes en ménage. J'ai trois enfants, dont le plus jeune n'a que dix mois. Il boit tout ce qu'il gagne. Tous les samedis soirs il arrive saoul à la maison. Il a dépensé tout son argent dans les auberges. Il n'a pas un sou à me donner pour faire le marché. Il me demande à manger. Je n'ai pas un petit pain dans la maison pour moi et mes petits enfants. Il me traite comme la dernière des dernières. Si je lui réponds il me donne des coups de poing, il m'arrache les cheveux. Il a failli me tuer en me lançant à la tête un fer à repasser. Il blasphème, que c'est assez pour vous faire dresser les cheveux sur la tête. C'est un vrai scandale pour les voisins. L'autre soir il est venu à la maison avec deux de ses amis qui étaient en brosse comme lui. Il a pris le plus jeune de ses enfants dans ses

bras, et le mettant près du cadre de la Sainte Face, il a dit : "Fais des grimaces à la Sainte Face."

—C'est assez madame, dit le Recorder. Votre mari est un ivrogne, un impie et blasphémateur. Je vais l'envoyer dans un endroit où il ne vous battra plus.

Dix piastres ou un mois.

Le procès suivant est celui de John Felton, accusé de vagabondage.

Le Recorder, en le voyant, lui dit : —Qui vous a mis la figure dans un pareil état ?

—Je suis-t-y, réponds l'accusé d'un ton rogue.

—Vous êtes accusé d'être un vagabond, ne pouvant rendre un compte satisfaisant de vos moyens d'existence. Que plaidez-vous à cela ? Coupable ou non-coupable ?

—Non-coupable, Votre Honneur. La police n'a pas le droit de mettre le nez dans mes affaires. Je vis honnêtement, et je paie partout où je vas.

—Eh bien, la Cour va entendre la preuve. Constable Aramis, entrez dans la boîte.

Aramis s'avance, et après que le greffier lui eut récité la formule du serment, il fit pater ses babines sur la bible assez bruyamment pour être entendu aux quatre coins de l'audience.

Il raconta longuement les circonstances de l'arrestation de Felton.

—Etait-il ivre ? demanda le Recorder.

—Non, Votre Honneur, il ne me paraissait pas en boisson au moment où je l'ai arrêté.

—Qu'avez-vous à dire à la Cour pour prouver que le prisonnier est un vagabond ? Je vois sur la liste qu'il avait de l'argent sur lui.

—Il est connu de la police comme un "bommer." Ça vit de grippe et de grappe.

—Il est entré sur la liste comme agent. Prisonnier, quelle espèce d'agence tenez-vous ?

—Votre Honneur, répond Felton, je suis agent d'assurances et de tordeuses.

—Voulez-vous expliquer à la Cour comment vous avez reçu les contusions que vous avez à la figure ?

—Ce sont des affaires de famille. Ça ne vous intéresserait pas. J'ai eu une ostination avec un ami et je l'ai traité de menteur. J'ai eu ce que je méritais.

—C'est un aveu qui plaide en votre faveur. Vous êtes acquitté cette fois, mais ne revenez plus ici. Vous êtes en mauvaise odeur avec la police. Elle vous jouera un mauvais tour quelques uns de ces jours.

—Merci bien, Votre Honneur, répondit Felton pendant qu'un constable ouvrait la barrière qui le séparait de l'audience.

L'agent de Milady Mordante, après avoir reçu du sergent de service les objets enlevés la veille sur sa personne, sortit de l'Hôtel-de-Ville et se mit à arpenter la rue Notre-Dame.

Il consulta sa montre. Il était trop tard pour prendre le train de Québec. Il devait attendre jusqu'au soir.

Il crut qu'il serait sage d'aller chez Milady Mordante pour lui expliquer sa mésaventure de la nuit.

Laissons Felton chez Milady et voyons un peu ce qui se passe au poste central de la police.

Après la séance de la Cour du Recorder, Porthos, Aramis et d'Artagnan fumaient la pipe dans le poste.

Le détective Trempe se joignit au groupe et demanda à d'Artagnan de passer dans le bureau des détectives. Il avait quelque chose d'important à lui communiquer.

Lorsqu'il fut seul avec le jeune moustiquaire il lui expliqua en peu de mots la mission de Felton à Mascouche.

Trempe, pour des raisons de famille, ne pouvait plus s'occuper de l'affaire.

Il s'agissait de filer l'agent de Milady et de l'empêcher à tout prix de mettre la main sur le livre mystérieux en la possession de son père.

D'Artagnan ne connaissait pas Milady, mais il apprit que c'était une intrigante dangereuse.

Pourquoi tenait-elle tant à découvrir un secret de la famille d'Artagnan ?

Porthos devait prêter son concours à d'Artagnan en profitant de son intimité avec Milady.

Artagnan, après avoir reçu ses instructions du détective, rejoignit ses amis dans le poste.

Il confia à Porthos le secret de sa mission à Mascouche.

Porthos fut ébahi en apprenant les détails de l'affaire.

Il y a deux ans, dit-il, que je cherche les indications contenues dans le livre de votre père. Milady Mordante, une fois en possession de ce secret, deviendra millionnaire.

(A suivre)